

CONVENTION PRIX MangaCaen 2014-2015

Entre **Grégoire TROUVE**, librairie BDr'Art, 13 rue froide 14000 Caen,

Le *Nom et adresse de l'établissement* représenté par *nom et prénom du chef d'établissement*,
et l'enseignant-documentaliste référent *Nom et prénom, adresse mail*
et

La bibliothèque de *Nom et adresse de la bibliothèque* représenté par *nom et prénom et* La
bibliothèque de *Nom et adresse de la bibliothèque* représenté par *nom et prénom*

Le Prix **MangaCaen** est créé en juin 2012 à l'initiative des enseignants-documentalistes de collèges et lycées du BEC Caen Nord. Depuis la seconde édition, la participation au prix est ouverte aux établissements des BEC de Caen Nord et Caen Sud. L'organisation du prix est prise en charge par les professeurs documentalistes du BEC Caen Nord.

L'objectif du prix est d'orienter les jeunes lecteurs de mangas vers la découverte de mangas de qualité et d'amener les élèves amateurs de mangas à fréquenter les Centres de Documentation et d'Information (CDI) et les bibliothèques publiques.

Les référents de ce prix dans les établissements scolaires inscrits sont les professeurs documentalistes .

Le choix des mangas appelés à concourir est fait sur les titres de mangas/manhwas/manhuas dont le premier tome est paru entre octobre 2013 et octobre 2014 en France.

Deux prix différents sont attribués : un prix « collègue » à partir d'une sélection de mangas pour les moins de 15 ans, et un prix « lycée » à partir d'une sélection de mangas pour les plus de 15 ans.

Article 1 : objet

L'objet de la convention est d'établir un partenariat entre l'établissement scolaire, le libraire et la bibliothèque

Article 2 : mise en oeuvre

« Le libraire » s'engage à :

- procéder à une première sélection d'un maximum de trente mangas pour chaque niveau. La qualité du manga proposé doit primer sur la quantité de titres sélectionnés selon les critères précisés ci-dessus. La pré -sélection comprendra des titres dits de découverte et des titres correspondants au goût du moment des jeunes lecteurs
- transmettre les deux listes de pré -sélection à un comité de sélection composé d'un représentant de chaque bibliothèque partenaire, des professeurs-documentalistes volontaires du BEC Caen Nord et de lui même
- à mettre à disposition des adultes membres du comité de sélection un exemplaire des mangas proposés pendant la phase de lecture de la pré –sélection, aux jours et heures habituels d'ouverture. Le libraire assure le suivi des emprunts et retours des exemplaires.
- présenter au comité de lecture composé d'élèves représentant leur établissement, qui doivent décider, sur ses conseils de professionnel, d'une sélection finale de 10 titres par niveau.
- fournir les mangas sélectionnés aux établissements inscrits (en 1 ou 2 exemplaires)
- participer au grand jury composé d'un comité de lecture (chaque élève est porte parole du

choix fait par les élèves de son établissement)

- se tenir à la disposition des établissements pour tout complément d'information et conseils

« La bibliothèque » s'engage à

- participer au comité de sélection
- accueillir les comités de lecture et les grands jurys aux dates indiquées dans le calendrier ci-dessous
- prendre en charge la communication autour du prix dans les médias qui lui sembleront les plus adaptés

« L'établissement » s'engage à :

- s'il fait partie du BEC Caen Nord, permettre au professeur documentaliste s'il le souhaite, de participer au comité de sélection
Le professeur-documentaliste s'engage alors à lire et restituer rapidement à la librairie les mangas soumis au comité de sélection.
- informer les élèves du Prix MangaCaen par voie d'affiche.
- adresser un bon de commande au libraire partenaire BDr'Art d'au moins un exemplaire des 10 titres de la sélection.
- permettre aux élèves choisis comme membres du comité de lecture de se rendre sur les lieux de rencontre (pour la sélection des mangas en lice et pour participer au grand jury), accompagnés du référent.
- permettre aux élèves choisis comme membres du comité de lecture de pouvoir représenter les choix et votes de l'ensemble des élèves participants au prix dans leur établissement scolaire par la mise en place des activités pédagogiques nécessaires
- mettre à disposition des élèves les 10 titres de la sélection dans les CDI, dès réception de ces derniers, accompagnés de fiches de lecture (modèle libre).
- s'assurer du suivi des lectures par tous les élèves inscrits.
- organiser le vote interne à chaque établissement
- à respecter le calendrier ci-dessous

- **Information auprès des élèves** de l'établissement de la tenue du prix **Manga-Caen** et **inscription des intéressés à partir du 2 septembre 2014**

- **réunion du comité de sélection le mercredi 10 septembre à 16h30**

- **Inscription des établissements au plus tard le 19 septembre 2014** (envoi de la convention en trois exemplaires signés par le chef d'établissement au libraire qui renvoie ensuite deux exemplaires qu'il aura lui-même signés à la bibliothèque qui après les avoir à son tour signés renvoie un exemplaire à l'établissement)

- Choix d'un ou deux élèves pour le **comité de lecture** (appel aux volontaires parmi les lecteurs de mangas) et rencontre avec le libraire pour **sélectionner les 10 titres en lice : semaine du 22 au 28 septembre (même jour pour les 2 comités – horaires différents)**
A la bibliothèque

- **Vendredi 28 septembre de 13h à 15h pour les collégiens**

- **Vendredi 28 septembre de 15h30 à 17h30 pour les lycéens**

- Commande des mangas *pour une livraison à partir du 13 octobre*

- **De novembre à février suivi de lecture, échanges entre les élèves des différents établissements**

- Organisation du **vote interne** *avant le 06 février 2015* dans les établissements scolaires

- Participation des élèves du comité de lecture au **Grand Jury** : *semaine du 23 au 27 février (même jour pour les 2 grands jurys – horaires différents)*

A la bibliothèque

- Vendredi 27 février de 13h à 15h pour les collégiens

- Vendredi 27 février de 15h30 à 17h30 pour les lycéens

Fait à _____, le _____

le chef d'établissement

Le libraire

le représentant de la bibliothèque de _____

le représentant de la bibliothèque de _____